



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables de la municipalité de Lac-Beauport;

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité;

Que ce conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, a adopté le **Règlement 09-196-06-12** intitulé : « **Règlement modifiant le Règlement no 09 196-06 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme afin d'encadrer l'usage établissement de résidence principale** ».

Toute personne intéressée à consulter ce règlement est invitée à se présenter au secrétariat de la Municipalité durant les heures de bureau. Le règlement sera déposé sur le site Internet ultérieurement.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 13^e jour du mois de juin 2024.

Richard Labrecque
Directeur général et greffier-trésorier